

N°20/048 - Avis de convention d'occupation du domaine public - Grand Port Maritime du Havre



- Port du Havre -
Publié le 10 Juillet 2020

Publication(s)



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/048
Grand Port Maritime du Havre

Le directeur général de l'Agence nationale pour le développement de la navigation maritime (ANM) a autorisé l'occupation temporaire du domaine public maritime par le port de commerce de Saint-Vaast-la-Hougue, dans le cadre de l'opération de maintenance des équipements de manutention à quai.

Il s'agit de la réalisation de travaux de réparation et de remplacement des équipements de manutention à quai (EMQ) existants et de la mise en œuvre de nouveaux équipements.

Le présent avis de convention est valable à compter de la date de publication de l'avis de convention jusqu'à la date de fin des travaux de maintenance des équipements de manutention à quai.

Le présent avis de convention est valable jusqu'à la date de fin des travaux de maintenance des équipements de manutention à quai.

Plus amples renseignements sont disponibles sur le site Internet de l'Agence nationale pour le développement de la navigation maritime (ANM) : www.anm.gouv.fr.

N°20/048 - Avis de convention d'occupation du domaine public - Grand Port Maritime du Havre

PDF - 257.59 KO

 TÉLÉCHARGER